



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION N° 2026 - 09

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Budget 2026 de l'UDSP 04

Le Président de séance expose,

1. Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter et commenter le budget prévisionnel de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-de-Haute-Provence (UDSP 04) pour l'exercice 2026.

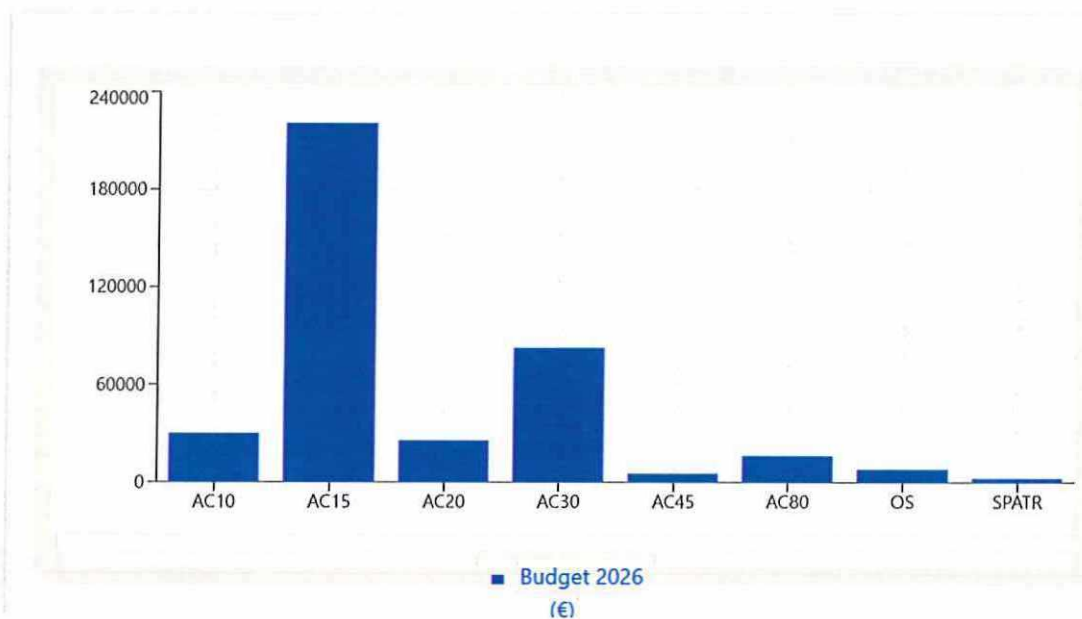
Ce budget, arrêté à **401 900 €**, marque une progression significative de **+34,7 %** par rapport au budget 2025 (298 300 €), soit une augmentation nette de **+103 600 €**. Il traduit une ambition nouvelle pour l'UDSP 04 : professionnalisation des services de prestations, création d'un espace dédié à l'activité associative et renforcement des avantages de ses membres.

i Ce budget est structuré en 12 sections analytiques couvrant l'ensemble des activités de l'Union Départementale.

2. Vue d'ensemble du Budget 2026

Indicateur	2025	2026	Évolution
Budget total	298 300 €	401 900 €	+34,7 %
Sections analytiques	12	12	=
Section Formation (AC15)	68 020 €	220 860 €	+224,7 %
Section Administration (AC30)	140 578 €	82 730 €	-41,1 %

Budget par section analytique 2026



3. Récapitulatif par Sections Analytiques

Section	Libellé	Budget 2025	Budget 2026	Évolution
AC10	Sports	23 900 €	30 060 €	+25,8 %
AC15	Formation	68 020 €	220 860 €	+224,7 %
AC20	Jeunes Sapeurs-Pompiers	30 798 €	25 680 €	-16,6 %
AC30	Administration	140 578 €	82 730 €	-41,1 %
AC45	Dispositifs Prévisionnels de Secours	4 000 €	5 400 €	+35,0 %

Section	Libellé	Budget 2025	Budget 2026	Évolution
AC50	Cérémonies	480 €	600 €	+25,0 %
AC60	Congrès Départemental	4 500 €	6 000 €	+33,3 %
AC70	Congrès Régional	800 €	1 200 €	+50,0 %
AC75	Congrès National	2 880 €	2 900 €	+0,7 %
AC80	Vétérans (ASP)	14 184 €	16 300 €	+14,9 %
OS	Œuvres Sociales / Pupilles	7 160 €	8 080 €	+12,8 %
RD	Réunions	1 000 €	590 €	-41,0 %
SPATR	Sauvegarde Patrimoines	1 700 €	2 500 €	+47,1 %
TOTAL			401 900 €	+ 34,3 %

4. Projet Phare 2026 — Création de la Maison des Sapeurs-Pompiers du 04

La création de la **Maison des Sapeurs-Pompiers du 04** constitue le projet structurant de l'exercice 2026. Cet espace dédié permettra à l'UDSP 04 de disposer d'un lieu propre pour ses activités administratives et ses réunions. Une recherche est en cours.

4.1 Location de bureaux

- **Prise d'effet : 1er juin 2026 (au plus tôt)**
- **Loyer mensuel : 1 400 €/mois**
- **Durée budgétée en 2026 : 6 mois (juin à décembre)**
- **Coût 2026 : 8 400 €** — imputé en compte **6132** (*Locations immobilières*)

⚠ Attention : le loyer en année pleine représentera **16 800 €/an** dès 2027. Cet engagement pluriannuel devra impérativement être anticipé dans le budget N+1.

4.2 Acquisition de matériels de bureaux

- Mobilier, informatique, matériel de bureau pour équiper les nouveaux locaux
- **Montant : 5 000 €** — imputé en compte **2183** (*Matériel de bureau*) ou **6064** selon seuil d'immobilisation

4.3 Investissements pour les prestations de formation

- Matériels nécessaires à la qualité des formations dispensées par l'UDSP 04
- **Montant : 6 000 €** — imputé en section **AC15 Formation**

5. Section AC15 Formation — Priorité Absolue 2026

La section AC15 représente **55 % du budget total** avec **220 860 €** de dépenses prévues, contre 68 020 € en 2025 (+224,7 %).

5.1 Détail des dépenses AC15

Compte	Libellé	Montant
641101	Salaires nets — comptable (poste au 1er juin 2026)	70 000 €
645101	Charges sociales URSSAF	39 000 €
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	75 000 €
6132	Location bureau (6 mois × 1 400 €)	8 400 €
6251	Frais de déplacements	7 500 €
6064	Fournitures petit équipement	8 000 €
Divers	Autres charges AC15	12 960 €
TOTAL	220 860 €	

5.2 Détail des recettes AC15

Compte	Libellé	Montant
708000	Produits cours de secourisme	176 000 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	65 000 €
Divers	Autres produits AC15	—
TOTAL		241 100 €

i **Précisions comptables sur les provisions :** - **Compte 6815** — *Dotations aux provisions d'exploitation* : la provision de **75 000 €** couvre les risques identifiés liés à l'activité formation (créances clients et organismes publics). Un bordereau justificatif précisant la nature et la quantification du risque est **obligatoire** sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil d'administration. - **Compte 7815** — *Reprises sur provisions d'exploitation* : la reprise de **65 000 €** correspond à l'annulation partielle d'une provision antérieurement constituée. Le **solde net** de la section provisions s'établit à **10 000 €**.

⚠ Ces imputations sont données à titre indicatif. Elles devront être validées par l'expert-comptable de l'association, notamment concernant la nature exacte du risque provisionné et l'antériorité de la provision reprise.

6. Protection Sociale des Anciens Sapeurs-Pompiers — Engagement Fort

L'UDSP 04 prend en charge l'intégralité des cotisations fédérales et mutualistes de ses anciens sapeurs-pompiers (ASP), témoignant d'un attachement profond à la protection sociale de ses membres vétérans.

6.1 Détail de la prise en charge ASP

Organisme	Objet	Montant pris en charge
FNSPF	Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France	3 862 €
MNSPF	Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France	425 €
UR SUD MED	Union Régionale Sud Méditerranée	768 €
TOTAL	Prise en charge complète par l'UDSP 04	**5 055 €**

i Cette prise en charge intégrale des cotisations des anciens sapeurs-pompiers constitue un engagement solidaire fort de l'UDSP 04 envers ses membres vétérans. Elle est inscrite en section **AC80 — Vétérans (ASP)**.

6.2 Cotisations fédérales totales — 1 900 membres

Organisme	Catégorie	Nb membres	Cotisation unitaire	Montant total
FNSPF	SPV	1 266	17,10 €	21 649 €
FNSPF	SPP	51	17,10 €	872 €
FNSPF	PATS	26	12,55 €	326 €
FNSPF	JSP	131	10,65 €	1 395 €
FNSPF	ASP (toutes catégories)	425	Entre 8,15 € et 12,55 €	3 862 €
MNSPF	SPV + SPP + PATS + ASP	1 769	14,58 € / 1 €	20 007 €
UR SUD MED	Toutes catégories	1 900	Entre 0€ et 2 €	9 080 €
TOTAL	1 900 membres	1 900	—	57 203 €

7. Plateforme d'Avantages et d'Œuvres Sociales — 8 000 €

En 2026, l'UDSP 04 souscrit à une **plateforme d'avantages et d'œuvres sociales** au bénéfice de l'ensemble de ses adhérents.

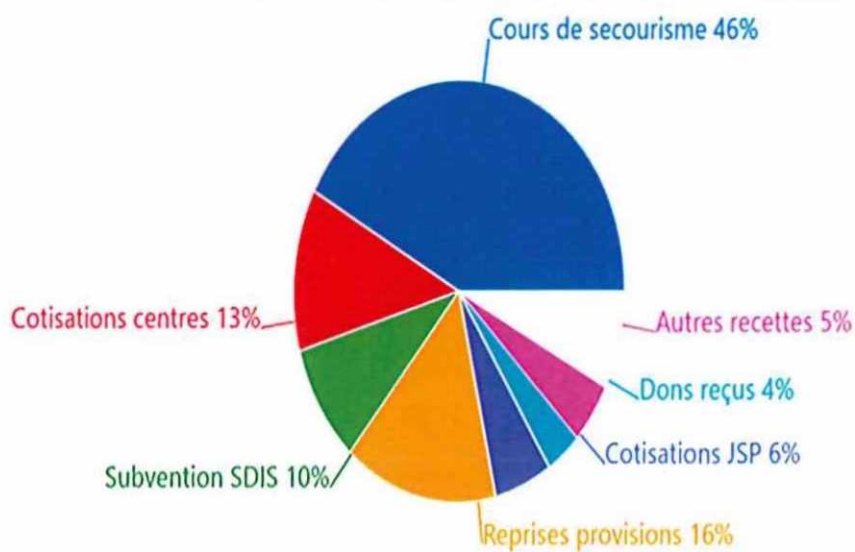
- **Montant de l'abonnement annuel : 8 000 €** — inscrit en section **AC30 Administration**
- Compte d'imputation : **6281 (Frais de gestion)** ou **6238 (Divers — prestations de services)** selon nature exacte

Bénéfices pour les adhérents :

- Accès à des **réductions et avantages collectifs** (commerces, loisirs, services)
- **Services d'accompagnement social** pour les sapeurs-pompiers et leurs familles
- Renforcement de l'**attractivité et de la fidélisation** au sein de l'UDSP 04
- Valorisation de l'**engagement des sapeurs-pompiers volontaires**

8. Structure des Recettes 2026

Répartition des recettes 2026 — 401 900 €



Nature des recettes	Montant	% du total
Produits cours de secourisme (AC15 + AC45)	183 100 €	45,6 %
Cotisations centres (AC30 — 756200)	54 000 €	13,4 %
Subvention SDIS (AC30 — 740000)	40 000 €	10,0 %
Reprises sur provisions / Produits exceptionnels (7815)	65 000 €	16,2 %
Cotisations JSP (AC20 — 756300)	24 400 €	6,1 %
Dons reçus (OS, AC15...)	14 900 €	3,7 %
Autres recettes	20 500 €	5,0 %
TOTAL	401 900 €	100 %

9. Le détail du budget 2026

ACIO	SPORTS	BUDGET 2025		BUDGET 2026		OBSERVATIONS
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	
ACIO	606165 CARBURANTS	0,00 €		200,00 €		
ACIO	606300 PETIT MAT	200,00 €		200,00 €		
ACIO	606800 ACHATS TENUES	1 000,00 €		3 000,00 €		
ACIO	607200 ACH FORF SKIS	6 000,00 €		4 500,00 €		
ACIO	611000 SOUS TRAITANCE	0,00 €		0,00 €		
ACIO	613200 LOCAT SALLE	0,00 €		0,00 €		
ACIO	615500 ENTRETIEN	400,00 €		400,00 €		
ACIO	616000 ASSURANCES	0,00 €		0,00 €		
ACIO	617000 FRAIS INSCRIPTION	3 500,00 €		3 500,00 €		
ACIO	623400 CADEAUX	1 500,00 €		1 500,00 €		
ACII	623800 DIVERS (Don FNSPF tour cycliste)	0,00 €		6 560,00 €		
ACIO	625100 DEPLACEMENTS	3 000,00 €		1 600,00 €		
ACIO	625700 MISS, RECEP	2 000,00 €		2 000,00 €		
ACIO	626100 AFFRANCH	0,00 €		0,00 €		
ACIO	628100 COTISATIONS	0,00 €		0,00 €		
ACIO	641000 SALAIRES	0,00 €		0,00 €		
ACIO	657001 SUBV VERS	5 000,00 €		5 000,00 €		
ACIO	707000 FORFAITS SKIS	0,00 €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €	
ACIO	707710 VENT VET	0,00 €				
ACIO	758001 DONS DIVERS (RUGBY)	1 500,00 €			200,00 €	
ACIO	740100 SUBV SPORTS	0,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €		
ACIO	791000 TRANS.CHARG	0,00 €	- €			
ACIO	TOTAL	23 900,00 €	14 000,00 €	30 060,00 €	6 200,00 €	
ACIO	RESULTAT ANALYTIQUE	0,00 €				

AC15	FORMATION	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC15	INVESTISSEMENT			6 660,00 €		
AC15	604000 AUTO ENTREP	0,00 €		0,00 €		
AC16	606120 GAZ	0,00 €		300,00 €		
AC15	606165 CARBURANT	300,00 €		350,00 €		
AC15	606300 FOURN PET EQUI	3 400,00 €		8 000,00 €		
AC15	606400 FOURN BUREAU	400,00 €		1 000,00 €		
AC15	611000 SOUS TRAIT	0,00 €				
AC31	6132 LOCATION IMMOBILIERE	0,00 €		8 400,00		Location bureau au 1er juin 2026
AC15	615550 ENTRET VEHIC	250,00 €		800,00 €		
AC15	616300 ASS VEHICULE ET BUREAU	1 000,00 €		2 000,00 €		
AC15	618000 ABONN TOTAL	0,00 €		0,00 €		
AC15	618100 ABONNEMENT	1 000,00 €		1 000,00 €		
AC15	623100 PUB/VEHICULE	0,00 €				
AC15	623400 CADEAUX	0,00 €				
AC15	625100 FRAIS DEPLAC	1 400,00 €		7 500,00 €		
AC15	625700 MISSIONS RECEPTIONS	0,00 €		450,00 €		
AC15	627510 FRAIS TR	2 370,00 €		150,00 €		
AC15	633300 FORMATION	0,00 €				
AC15	633301 FORMAT SCHL	0,00 €				
AC15	633311 EXAMEN SSIAP	200,00 €		250,00 €		
AC15	641101 SALAIRES NETS	29 000,00 €		70 000,00 €		Recrutement comptable au 1er juin 2026
AC15	641111 SAL SCHLEW	0,00 €				
AC15	641121 PRIMES/CA	0,00 €				
AC15	641131 SAL MARZOLA	0,00 €				
AC15	641200 CONG A PAYER	0,00 €				
AC15	641401 ACTIV PART.	0,00 €				
AC15	645100 REGUL COT	0,00 €				
AC15	645101 URSSAF FORMAT.	14 000,00 €		39 000,00 €		TVA et IS
AC15	645201 MUTUELLE	0,00 €				
AC15	645301 RETRAITE FORMAT.	0,00 €				
AC15	645401 ASSEDIC FORMAT.	0,00 €				
AC15	647000 MED TRAVAIL	0,00 €				
AC15	647120 TICKET REST	0,00 €				
AC15	648200 CHARG/CP	0,00 €				
AC15	668100 INT RETARD	0,00 €				
AC15	672000 CHARG/EX ANT	0,00 €				
AC15	681120 DOTAT AMTS	0,00 €				
AC15	708000 PDT COUR SEC	0,00 €	119 500,00 €		176 000,00 €	
AC15	745000 SYLAE	0,00 €				
AC15	758001 DONS DIVERS	0,00 €				
AC15	772000 PDT/EXCEPT	0,00 €				
AC15	772001 URSSAF REGUL	0,00 €				
AC15	791000 TRANSF CHA	0,00 €				
AC15	781740 REP/DEP/CREA	0,00 €			65 000,00 €	
AC15	PROVISIONS	14 700,00 €		75 000,00 €		
AC15	TOTAL	68 020,00 €	119 500,00 €	220 860,00 €	241 000,00 €	
AC15	RESULTAT ANALYTIQUE		0,00 €			

AC20	JEUNES SAPEURS 6 FORMATION	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC20	606300 FOURPETEQUI	1200,00 €		1200,00 €		
AC20	606400 FOURNBUREAU	400,00 €		1000,00 €		
AC20	606800 ACHATS TENUES	15 000,00 €		10 000,00 €		
AC20	607100 ACHECUSSEONS	500,00 €		0,00 €		
AC20	613000 LOCATION	0,00 €		0,00 €		
AC20	616000 ASSURANCES	0,00 €		420,00 €		Assurances JSP
AC20	615500 ENTRE MOBIL	0,00 €				
AC20	617000 FRAIS INSCRIP.	0,00 €				
AC20	618100 ABONNEMENT	600,00 €				
AC20	623400 CADEAUX	950,00 €		3 000,00 €		2 soirées pour les animateurs JSP
AC20	624000 TRANSPORT	0,00 €				
AC20	625100 DEPLACEMENT	4 700,00 €		4 700,00 €		
AC20	625700 MISSION	5 000,00 €		3 700,00 €		
AC20	628100 COTISATIONS	2 220,00 €		1 660,00 €		Cotisation FNSPF JSP + ASSURANCES + UR SUDMEC
AC20	657001 SUBV VERSEE	0,00 €				
AC20	681100 DOTAT AMTS	228,00 €				
AC20	672000 CHARG/EX ANT	0,00 €				
AC20	681730 REP/DEP/STOC	0,00 €				
AC20	707700 VENTES	0,00 €	100,00 €			
AC20	708000 PDT COUR SEC	0,00 €				
AC20	740000 SUBV EXP	0,00 €				
AC20	740200 SUBV JSP	0,00 €	100,00 €			
AC20	756300 COTIS JSP	0,00 €	14 000,00 €		24 400,00 €	
AC20	756301 COTIS JSP	0,00 €				
AC20	758001 DONS DIVERS	0,00 €				
AC21	763000 Revenus (intérêts)	0,00 €	2 000,00 €			
AC20	772001 URSSAF REGUL	0,00 €				
AC20	791000 transf charges	0,00 €				
AC20	TOTAL	30 798,00 €	16 200,00 €	25 680,00 €	24 400,00 €	
AC20	RESULTAT ANALYTIQUE	0,00 €				

ADMINISTRATION		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
INVESTISSEMENT				5 000,00 €		
603700	VAR STOCK	0,00 €				
606165	CARBURANTS	1100,00 €		600,00 €		
606300	FOURPETEQUI	400,00 €		400,00 €		
606400	FOURN BUREAU	100,00 €		500,00 €		
607100	ECUSSONS	0,00 €				
607201	ACH DETECT	0,00 €				
607202	ACH CLE USB	0,00 €				
607300	BILL OK CORR	0,00 €				
611000	SOUS TRAIT	745,00 €		1400,00 €		
613300	TRANSPORT	0,00 €		200,00 €		
614000	CH LOCATIVES	200,00 €		0,00 €		
615500	ENTRE MOBIL	0,00 €		250,00 €		
615600	MAINTENANCE	400,00 €		40,00 €		
616000	ASSURANCES	19 000,00 €		6 600,00 €		Cotisations des actifs SP et PATS
616800	AUTRES ASS	0,00 €				
618100	ABONNEMENT	400,00 €		8 500,00 €		Abonnement plateforme oeuvres sociales
618500	FORMATION	0,00 €				
622600	HONORAIRES	4 180,00 €		7 000,00 €		Expert comptable
622611	AUTR HONOR	0,00 €				
622621	INTERNET	0,00 €				
622700	FRAIS ACTES	0,00 €				
623400	CADEAUX	500,00 €		1 000,00 €		
623800	DONS	500,00 €				
624000	TRANSPORT	0,00 €				
625102	FRAIS KILOMETRIQUE			0,00 €		
625100	DEPLACEMENT	500,00 €		900,00 €		
625110	INDEMN TRANS	700,00 €				
625120	FRAIS LAUZE	0,00 €				
625600	SEMINAIRE	200,00 €				
625700	MISSION	2 400,00 €		300,00 €		
626100	FRAIS POSTAUX	20,00 €		50,00 €		
626200	TELEPHONE	0,00 €		800,00 €		
627000	FRAIS BANC	250,00 €		100,00 €		
627510	FRAIS DE TICKETS RESTAURANTS			100,00 €		
628100	COTISATIONS	39 000,00 €		24 440,00 €		Cotisation FNSPF Actifs SP et PATS + URSUDMED
633300	FPC	0,00 €				
641100	SALAIRES	30 000,00 €		17 000,00 €		
641200	CONGES PAYES	4 000,00 €		4 000,00 €	2 000,00	
641401	ACTIV PART.	0,00 €				
645100	URSSAF	31 600,00 €				
645200	MUTUELLE	0,00 €				
645300	RETRAITE	0,00 €				
645400	ASSEDIC	0,00 €				
647000	AUT.CHARSOC	300,00 €		450,00 €		
647120	TICKETS RESTAURANTS			3100,00 €		
648000	AUTRE CHARG	3 450,00 €				
648200	CHARGES S/C.P.	0,00 €				
658000	CHARGES DIV	0,00 €				
661600	INTERETS	0,00 €				
672000	CHARG/EX ANT	0,00 €				
681100	DOTAT AMTS	133,00 €				
707100	ECUSSONS	0,00 €			200,00 €	
708800	AUTRES PDTs	0,00 €			6 000,00 €	Revue
740000	SUBV EXP	0,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €	Subvention SDIS
740500	CNASEA	0,00 €				
745000	SYLAE	0,00 €				
756200	COT CENTRE	0,00 €	57 290,00 €		54 000,00 €	
756200	COT VETERAN	0,00 €				
758001	DONS DIVERS	500,00 €				
763000	REV AUT CREA	0,00 €	1 600,00 €		1 700,00 €	
771800	PDT/EX	0,00 €				
791430	IJ CPAM	0,00 €				
781740	REP/DEP/CREA	0,00 €				
TOTAL		140 578,00 €	98 890,00 €	82 730,00 €	103 900,00 €	
RESULTAT ANALYTIQUE		0,00 €				

AC45 DPS		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC45	625100 DEPLACEMENTS	0,00 €	0,00 €	1400,00 €	1400,00 €	
AC45	641141 SALAIRES DPS	3 000,00 €	3 000,00 €	5400,00 €	5400,00 €	
AC45	645101 URSSAF DPS	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
AC45	708000 PROD COURs SECOUR	0,00 €			7100	
AC45	TOTAL	4 000,00 €	4 000,00 €	5 400,00 €	12 500,00 €	
AC45	RESULTAT ANALYTIQUE	0,00 €	0,00 €			

AC50 CEREMONIE		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC50	606300 FOURPETEQUI	0,00 €				
AC50	613000 LOCATIONS	0,00 €				
AC50	623400 CADEAUX	380,00 €		500,00		
AC50	625700 MISSION	100,00 €		100,00		
AC50	758001 DONS DIVERS	0,00 €				
AC50	791000 TRANSCHARG	0,00 €				
AC50	TOTAL	480,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	
AC50	RESULTAT ANALYTIQUE	0,00 €	480,00 €			

AC60 CONGRES DEPARTEMENTAL		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC60	606300 FOURPETEQUI	0,00 €				
AC60	625100 DEPLACEMENTS	0,00 €				
AC60	625700 MISSION	4 500,00 €		6 000,00		
AC60	657001 SUBVVERS	0,00 €				
AC60	740200 SUBVENT.	0,00 €	- €			
AC60	TOTAL	4 500,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	
AC60	RESULTAT ANALYTIQUE					

AC70	CONGRES RÉGIONAL		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC70	606165	CARBURANTS	0,00 €		500,00 €		
AC70	617000	FRAIS INSCRIP.	400,00 €		200,00 €		
AC70	625100	DÉPLACEMENT	400,00 €		1 000,00 €		
AC70	791000	TRANS.CHARG	0,00 €	0,00 €			
AC70	TOTAL		800,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	
AC70	RÉSULTAT ANALYTIQUE						
AC75	CONGRES NATIONAL		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC70	606165	CARBURANTS	0,00 €		500,00 €		
AC75	606300	FOURPETEQUI	0,00 €				
AC75	617000	FRAIS INSCRIP.	580,00 €		600,00 €		
AC75	625100	DÉPLACEMENT	1500,00 €		1500,00 €		
AC75	625700	MISSION	800,00 €		800,00 €		
AC75	628100	COTISATIONS	0,00 €				
ZC75	628110	ADHÉSION	0,00 €				
AC75	758001	DONS DIVERS	0,00 €				
AC75	791000	TRANS.CHARG	0,00 €				
AC75	TOTAL		2 880,00 €	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	
AC75	RÉSULTAT ANALYTIQUE		0,00 €				
AC80	VÉTÉRANS		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
AC80	756200	COT ASP	0,00 €				Assurances ASP
AC80	606800	ACHATS TENUES	0,00 €				
AC80	616000	ASSURANCES	0,00 €		745,00 €		
AC80	623400	CADEAUX	10 500,00 €		10 500,00 €		
AC80	625100	DÉPLACEMENT	0,00 €				
AC80	628100	COTISATIONS	0,00 €		5 055,00 €		Cotisation FNSPF ASP + CFA+ et UR SUDMED
AC80	672000	CHARGES S/EX ANT	0,00 €				
AC80	740200	SUBVENT.	3 684,00 €	- €			
AC80	TOTAL		14 184,00 €	- €	16 300,00 €	- €	
AC80	RÉSULTAT ANALYTIQUE		0,00 €				
OS	ŒUVRES SOCIALES PUPILLES		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
OS	623400	CADEAUX	0,00 €				
OS	623800	DONS.	7 160,00 €		8 080,00		
OS	623801	ADMR					
OS	625100	DÉPLACEMENTS					
OS	625700	MISSION					
OS	654100	PERTE CREANC					
OS	657000	ŒUV SOCIA	0,00 €				
OS	628100	COTISATIONS					
OS	658001	DON A REVERSER					
OS	672000	CHARG/EX ANT					
OS	754000	COLLECTES					
OS	758001	DONS DIVERS	0,00 €	14 900,00 €		14 900,00 €	
OS	772000	PDT EX/ANT	0,00 €				
OS	791000	TRANS.CHARG	0,00 €				
OS	TOTAL		7 160,00 €	14 900,00 €	8 080,00 €	14 900,00 €	
OS	RESULTAT ANALYTIQUE			0,00 €			
RD	REUNIONS		DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	OBSERVATIONS
RD	625100	DÉPLACEMENT	1 000,00 €		590,00		
RD	625700	MISSION	0,00 €				
RD	791000	TRANS.CHARG	0,00 €	0,00 €			
RD	TOTAL		1 000,00 €	0,00 €	590,00 €	0,00 €	
RD	RESULTAT ANALYTIQUE						
SPATR	SAUVEGARDE PATRIMOINES		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	OBSERVATIONS
SPATR	6132	LOCATION IMMOBILIERE	0,00 €		500,00		Location garage
SPATR	606300	FOURPETEQUI	1700,00 €		2 000,00		
SPATR	TOTAL		1700,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	
Récapitulatif par sections			BUDGET 2025		BUDGET 2026		
	SECTIONS		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	
AC10	SPORTS		23 900,00 €	14 000,00 €	30 060,00 €	6 200,00 €	
AC15	FORMATION		68 020,00 €	119 500,00 €	220 860,00 €	241 000,00 €	
AC20	JEUNES SAPEURS & FORMATION		30 798,00 €	16 200,00 €	25 680,00 €	24 400,00 €	
AC30	ADMINISTRATION		140 578,00 €	98 890,00 €	82 730,00 €	103 900,00 €	
AC45	DPS		4 000,00 €	4 000,00 €	5 400,00 €	12 500,00 €	
AC50	CEREMONIE		480,00 €	0,00 €	600,00 €	0,00 €	
AC60	CONGRES DEPARTEMENTAL		4 500,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	
AC70	CONGRES RÉGIONAL		800,00 €	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	
AC75	CONGRES NATIONAL		2 880,00 €	0,00 €	2 900,00 €	0,00 €	
AC80	VÉTÉRANS		14 184,00 €	0,00 €	16 300,00 €	0,00 €	
OS	ŒUVRES SOCIALES PUPILLES		7 160,00 €	14 900,00 €	8 080,00 €	14 900,00 €	
RD	REUNIONS		1 000,00 €	0,00 €	590,00 €	0,00 €	
SPATR	SAUVEGARDE PATRIMOINES		1 700,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	
	TOTAL RÉSULTAT		300 000,00 €	267 490,00 €	402 900,00 €	402 900,00 €	
	EXCEDENT / DEFICIT 2024			32 510,00 €		0,00 €	
	Balance			0,00 €			
	TOTAL BUDGET		300 000,00 €	300 000,00	402 900,00 €	402 900,00	

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à :

- * provisionner budgétairement la somme de 75 000 euros pour risques avec prélèvement de 65 000 euros sur nos réserves,
- * engager les dépenses,
- * recouvrir les recettes,
- * déposer les demandes de subventions auprès du SDIS 04 et éventuellement au niveau de la Région SUD PACA (pour des subventions régionales ou européennes), du conseil départemental et des collectivités,

* signer un contrat de location de bureaux avec une couverture assurancielle et dépenses s'y rattachant dans la limite des crédits ouverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION N° 2026 - 10

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Plateforme d'avantages adhérents

Le Président de séance expose,

Dans le cadre de notre feuille de route, nous avons comme objectif de mettre en place un réseau permettant d'offrir des avantages pour nos amicales et nos adhérents.

Nous avons lancé une consultation.

Deux sociétés ont répondu :

- **Club Employés.**

Prêt à révolutionner la vie de votre CSE ?

Depuis 2017, Club Employés a pour objectifs d'aider les salariés à booster leur bien-être au travail et d'augmenter leur pouvoir d'achat !

UN CATALOGUE COMPLET

Plus de 500 000 offres remisées, 98% des salles de cinéma, 500 parcs de loisirs, 3 000 salles de sport, des milliers de concerts et spectacles et bien plus encore.

OFFRE 100% DÉMATÉRIALISÉE

Billetterie dématérialisée et instantanée. Retrouvez toutes nos offres directement sur la plateforme.

COUVERTURE NATIONALE

Implantée dans 12 villes, nous couvrons les besoins de tous vos salariés où qu'ils se trouvent en France.

0% DE COMMISSION

Les prix les moins chers du marché. Nous ne prenons pas de marge sur les produits et services que nous proposons.

APPLICATION MOBILE

Bénéficiez de vos avantages à portée de main. Accédez facilement à vos commandes et e-billets. Téléchargez dès maintenant sur AppleStore & Google Play.

Sommaire



TOUT SUR LA PLATEFORME CSE

- 5 Billetterie CSE
- 6 Boutique en ligne
- 7 Réservation de voyages à prix CSE
- 8 Espace de communication
- 9 Organisation de jeux concours



GESTION DES ŒUVRES SOCIALES

- 11 Cartes et chèques cadeaux dématérialisés
- 12 Subventionnez des produits ou des services sur la plateforme
- 13 Remboursement des œuvres sociales sur facture salariés
- 14 Optimisez la gestion des chèques ANCV
- 15 Événementiel et séminaires
- 16 Cadeaux d'entreprise



NOS SERVICES ADDITIONNELS

- 18 L'accompagnement comptable
- 19 L'assistance juridique CSE et salariés
- 20 Jeux concours interactifs personnalisés
- 21 Création de logos



NOS PARTENAIRES

- 23 Formoz - Formations CSE
- 24 CSE Finance - Compte pro CSE en ligne
- 25 Travel&Vous - Voyages de groupe
- 26 La journée du CSE - Média web

BOUTIQUE EN LIGNE

Le catalogue le plus complet du marché avec plus de 500 000 offres à prix CSE dans toute la France.



Une multitude d'univers

Jusqu'à -80% de remise sur les marques préférées de vos collaborateurs

+ de 2 000 marques dans toute la France, locales et nationales

Billet de cinéma

- Achats du quotidien
- Billetterie
- Vacances
- Activités sportives
- Sorties culturelles



Offres dématérialisées
Une majorité d'offres disponibles en e-billet : réception instantanée par e-mail, aucun frais de gestion

Intégration régulière
Tous les mois, découvrez les nouvelles marques intégrées sur la plateforme d'avantages Club Employés

Économisez jusqu'à 1 200€/an et par salarié !

BILLETTERIE CSE

Offrez à vos collaborateurs le meilleur choix pour leurs sorties grâce à un catalogue d'offres locales et nationales à tarif réduits.


Cinémas
nationaux et locaux




Parcs
+ de 800 références



Et bien d'autres idées de sorties !



Musées



Événements sportifs



Concerts



Spectacles

Notre partenaire de confiance

ticketmaster®

Spécialiste de la billetterie pour tous les événements en France avec paiement 100% sécurisé.

Club Employés
39 avenue Valioud
69110 Sainte Foy Les Lyon, France
Numéro TVA FR62 823 393 764
bonjour@club-employees.com www.club-employees.com

UDSP 04
SERVICE INCENDIE SECOURS 95 AVENUE
HENRI JAUBERT
04000 DIGNE-LES-BAINS

Abonnement 60 mois Club Employés - Tarif annuel

Désignation	Qté	PU HT	Total HT	TVA	Montant TVA	Total TTC
Abonnement (12 mois) à club-employees.com Sur la base de 2000 adhérents Engagement 60 mois	1	6 666,67	6 666,67	20%	1 333,33	8 000,00
Edition et gestion de la communication salariés - Création et gestion de la communication interne - Création de dossiers et d'articles (notification possible par email aux salariés) + documents pdf	1	0,00	0,00	20%	0,00	0,00
Accès aux outils & fonctionnalités - Module de subventions et récapitulatif des subventions actives - E-chèques cadeaux / Cagnottes - Remboursement œuvres sociales - Ajout, modification et suppression autonome des collaborateurs	1	0,00	0,00	20%	0,00	0,00
Accès illimité aux offres clubemployees.com Billetterie / Produits / Services	1	0,00	0,00	20%	0,00	0,00
SAV commandes salariés et chargé de clientèle dédié pour le CSE	1	0,00	0,00	20%	0,00	0,00
Accès à l'assistance événementielle CSE Aide dans l'organisation d'évènements : séminaire, soirée, voyage...	1	0,00	0,00	20%	0,00	0,00
Personnalisation plateforme avec votre logo	1	0,00	0,00	20%	0,00	0,00
Total :			6 666,67		1 333,33	8 000,00
						Total HT 6 666,67 €
						Montant TVA 1 333,33 €
						Total TTC 8 000,00 €

• Hello CSE

Une solution complète & personnalisée



 Billetterie	 Voyages sur-mesure	 Chèques-cadeaux
 Subventions & remboursements	 Site de communication	 Cartes vacances
 Assistance juridique	 Logiciel de comptabilité	 Accompagnement en communication
 Formations	 Offres privées	 Jeux concours

+500 000 offres jusqu'à -80% de réduction

Un panel d'offres locales & nationales pour tous les goûts

Avec HelloCSE, profitez du plus large catalogue : maison & équipement, offres éco-responsables, mode, beauté, cinémas, parcs d'attraction, voyages, hôtels... à vous de choisir. Et également, des voyages sur-mesure !

HelloCSE
Voyages



Financez les activités de vos collaborateurs avec les subventions

Fluidifiez l'allocation de subventions cinéma, parcs, culture et sport : la gestion des ASC n'a jamais été aussi simple !

100% paramétrable

Choix du type de remise, du montant et des plafonds en fonction de votre politique sociale et vos critères sociaux

0 charge sociale

Vos subventions sont 100% exonérées et déplaçonnées !

Une solution simple

Un outil indispensable pour orienter votre politique sociale, sportive et culturelle

Un seul espace

Récupérez les justificatifs et gérez directement les demandes de remboursement avec un processus intuitif et 100% digital

Cinéma

Proposez des billets à tarif réduit, achetables en 1 clic dans votre billetterie

Parcs

Financez tous les principaux parcs d'attractions, zoos et aquariums

Culture

Démocratisez l'accès à la culture, aux sorties, aux loisirs...

Sport

Faites plaisir aux sportifs et offrez tout le sport à la carte

Vacances

Allégez le coût des vacances de vos salariés

Billetterie

Participez activement à leurs activités culturelles

Transport

Remboursez les frais de transports de vos salariés

Divertissement

Facilitez l'accès de vos collaborateurs aux cours en ligne, streaming, musique...

Garde d'enfants

Attribuez une aide financière aux salariés

Objet : Licence HelloCSE Logiciel de gestion avantages

À l'attention de M. Jean-Christophe JULIEN

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE (détails au dos)	TARIF MENSUEL HT	TARIF MENSUEL TTC	TARIF ANNUEL HT	TARIF ANNUEL TTC
☐ LICENCE 5 ANS - 2000 utilisateurs	600,00 € (0,30 € /utilisateur)	720,00 € (0,36 € /utilisateur)	7 200,00 € (3,60 € /utilisateur)	8 640,00 € (TVA 20% : 1 440,00 €)
☐ LICENCE 4 ANS - 2000 utilisateurs	680,00 € (0,34 € /utilisateur)	816,00 € (0,41 € /utilisateur)	8 160,00 € (4,08 € /utilisateur)	9 792,00 € (TVA 20% : 1 632,00 €)
☐ LICENCE 3 ANS - 2000 utilisateurs	780,00 € (0,39 € /utilisateur)	936,00 € (0,47 € /utilisateur)	9 360,00 € (4,68 € /utilisateur)	11 232,00 € (TVA 20% : 1 872,00 €)
☐ LICENCE 2 ANS - 2000 utilisateurs	860,00 € (0,43 € /utilisateur)	1 032,00 € (0,52 € /utilisateur)	10 320,00 € (5,16 € /utilisateur)	12 384,00 € (TVA 20% : 2 064,00 €)
HelloCSE organisera exceptionnellement un jeu concours au lancement de la solution avec des lots d'une valeur totale de : 500,00 € pour "5 ans"				
Paramétrage inclus : Format Affiliés pour toutes les amicales (env. 40).				

OPTIONS PONCTUELLES (détails au dos)	TARIF HT	TARIF TTC
☐ Formation des gestionnaires (visio)	750,00 € Offert	900,00 € Offert

Modalités de paiement : Prélèvement mensuel SEPA

Date de début souhaitée :

Documents à joindre pour activer le service :
(sous 48h ouvrées après réception) :

Nom et signature du représentant de l'entité
(Précédé de la mention "Bon pour accord")

- K-Bis de l'entité,
- RIB de l'entité,
- Liste des utilisateurs au format Excel ou CSV
(Nom, Prénom, E-mail)

Après cette consultation, il apparaît que les avantages proposés sont les mêmes et donc c'est le prix qui devient un critère de choix.

Je vous propose de retenir l'offre de Club Employé sur la base d'un contrat de cinq ans avec un coût annuel toutes taxes de 8 000 euros. La mise en place interviendra au 1^{er} juillet 2026.

Cette dépense a été prévue au budget 2026.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION N° 2026 - 11

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Congrès régional SUDMED

Le Président de séance expose,

Le 115^{ième} congrès régional de l'UR SUDMED aura lieu les 15 et 16 mai 2026 à THUIR (PYRENNES ORIENTALES).

Le programme sera le suivant :

Vendredi 15 mai

08h00-09h00 :	Accueil des congressistes	<i>Salle Gustave Violet</i>
09h00-10h30 :	Réunion des commissions	<i>Salles Aspres1, Aspres2, Auditorium</i>
10h30-10h45 :	Pause	
10h45-12h15 :	Réunion des commissions	<i>Salles Aspres1, Aspres2, Auditorium</i>
12h15-14h15 :	Pause déjeuner	<i>libre</i>
14h30-17h30 :	• Retour d'expérience du Feu de Ribaute (11) • La caserne du futur face aux nouveaux enjeux du 21^{ème} siècle	<i>Salle Gustave Violet</i>
20h00-01h00 :	Repas convivial et soirée musicale	<i>Parc Villa Palauda</i>

Samedi 16 mai

08h30-09h30 :	Echanges avec Jean-Paul BOSLAND, Président de la FNSPF	<i>Salle Gustave Violet</i>
09h45-10h45 :	Assemblée Générale de l'URSP Sud-Méditerranée	<i>Salle Gustave Violet</i>
10h45-11h45 :	Allocutions officielles	<i>Salle Gustave Violet</i>
11h45-12h00 :	Remise Trophée DIH	<i>Salle Gustave Violet</i>
12h00-13h00 :	Cérémonie suivie du vin d'honneur	<i>Parc Villa Palauda</i>

Le coût est le suivant (hors repas et hébergement) : 40 euros par congressistes et 25 euros par accompagnants.

La délégation De l'UDSP 04 sera composée pour l'ensemble de la durée du congrès du Président – du délégué des anciens et du Directeur Départemental Adjoint. Les lieutenants DI GIOVANNI et ROUGIER accompagnés par mesdames Natacha DURAND et Sylvia ZARB seront présents le vendredi 15 mai.

L'Union Départementale prendra en charge :

- Une nuitée d'hôtel avec petit déjeuner,
- Deux repas,
- L'adhésion.

Si un congressiste est accompagné, les frais de repas et l'inscription à la soirée de gala sera à sa charge.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION N° 2026 - 12

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Feuille de route 2025-2026

Le Président de séance expose,

Le 7 juillet 2026, nous avons voté pour la mise en place d'une feuille de route pour 2025 -2026.

Vous trouverez, ci-dessous, un point sur l'état de réalisation au 15 avril 2026.

TAUX DE REALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2026

COMMUNIQUER ET FEDERER	Non engagé	Engagé	Réalisé
Ré-organiser le site internet			
Ré-organiser la communication (diffusions adhérents et réseaux)			
Rencontres UDSP04 et CDC/Présidents d'amicales			
Rencontres PCASDIS			
Rencontres parlementaires			
Rencontres PCD			
Rencontres DDSIS			

RESPONSABILISER LES MEMBRES DU CA DE L'UDSP04	Non engagé	Engagé	Réalisé
Mise en place administrateurs délégués par compagnies			
Mise en place administrateurs délégués par thèmes (Terroirs engagés-...)			
Dynamiser les commissions			

VALORISER NOS ADHERENTS	Non engagé	Engagé	Réalisé
Développer "Terroirs Engagés"			
Mise en place d'avantages pour les adhérents			

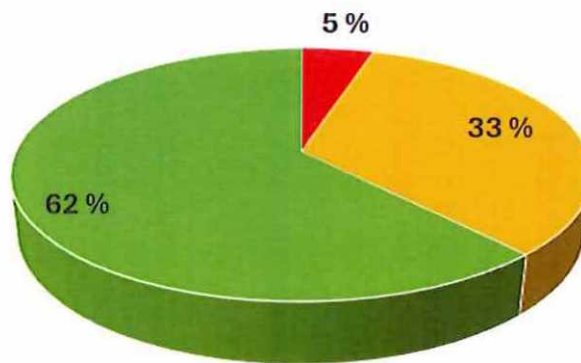
RESPONSABILISER LES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF	Non engagé	Engagé	Réalisé
Réunion mensuelle en visio			

ADMINISTRATIF ET FINANCIER	Non engagé	Engagé	Réalisé
Délocaliser le bureau de l'UDSP			
Ré-organiser le secrétariat et son fonctionnement			
Mettre en place un règlement intérieur			
Mettre en place un suivi des finances			

JEUNES SAPEURS-POMPIERS	Non engagé	Engagé	Réalisé
Valoriser et encourager nos animateurs			
Définir une tranche d'âge unique			
Améliorer le taux de réussite au brevet national			

TAUX DE REALISATION AU 15 AVRIL 2026	Non engagé	Engagé	Réalisé
	4,76%	33,33%	61,90%

TAUX DE REALISATION FEUILLE DE ROUTE 2026



■ Non engagé ■ Engagé ■ Réalisé

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,

Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,

Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION N° 2026 - 13

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Cotisations des adhérents à la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et à la mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France.

Le Président de séance expose,

Dans le cadre de la couverture assurancielle de nos personnels actifs, nous adressons à la F.N.S.P.F. et à la M.N.S.P.F. un listing des adhérents arrêté au 31 mars et nous payons la cotisation annuelle.

A partir du moment où les adhérents sont rentrés sur leurs fichiers, ils bénéficient d'une couverture assurancielle dans le cadre du contrat CFA et CFA+.

Par contre, ceux qui intègrent le corps départemental après cette date, ne sont pas rentrés sur les listings de la F.N.S.P.F. et de la M.N.S.P.F. et donc ne sont pas couverts par la garantie assurances CFA et CFA+.

Afin d'éviter un souci d'assurances potentiel, je vous propose que nous rentrions au fil de l'eau les recrutements et que nous payons les cotisations aux deux organismes.

Lors de l'appel à cotisation de l'année suivante, la régularisation par amicale entre les entrants et les sortants sera constatée.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION N° 2026 - 14

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Aide exceptionnelle.

Le Président de séance expose,

A l'occasion du décès de notre collègue le Lieutenant Hors Classe David ROCHE, l'Union Départementale, dans le cadre de l'application de l'article 2 de ses statuts, a été sensibilisée, tout comme l'amicale des sapeurs-pompiers de PEYRUIS, sur la situation financière compliquée par sa veuve.

Je vous ai interrogé par message sur la possibilité d'effectuer exceptionnellement un don auprès de Madame Isabelle ROCHE à hauteur de 2 000 euros. Vous m'avez tous répondu favorablement.

De son côté, l'amicale des sapeurs-pompiers de PEYRUIS a délibéré à l'unanimité sur un don de 1 000 euros.

Le Capitaine MAGNAN a sollicité l'union régionale SUDMED qui va verser un montant de 1 000 euros soit au total 4 000 euros.

Je vous demande donc d'acter cette aide exceptionnelle qui sera imputée au budget 2026 et m'autoriser à procéder au versement du chèque.

Compte tenu de l'aspect sensible de ce rapport, la délibération ne sera pas publique.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Julien'.

Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Riess'.

Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION N° 2026 - 15

Date de convocation :	27 AVRIL 2026
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	21
Quorum :	11
Nombre de membres élus présents :	16
Nombre de membres élus absents :	5
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	19

L'an deux mille vingt-six et le six mai, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, LEBRE Valérie, RAYNAUD Sabine, RIESS Corine et Messieurs BEE Sébastien, BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MATOS Stéphane, ROUGIER Laurent VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Membres élus excusés : Madame EYMARD Lucia et Messieurs BOUCHET David, HYSOULET Michel et MARCANTONIO Stéphane.

Ont donné pouvoir : Monsieur HYSOULET Michel a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur MAGNAN Laurent,
Monsieur MARCANTONIO Stéphane a donné pouvoir à Madame LAPORTE Mathilde.

Le Lieutenant Jean-Luc DECITRE, président de l'union régionale SUD MED assiste à la réunion.

Membre de droit présent : aucuns

Membres de droit excusés : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Facturation électronique.

Le Président de séance expose,

La réforme de la facturation électronique (RFE), initiée par la loi de finances pour 2020 et précisée par ordonnance, impose progressivement à l'ensemble des entités assujetties à la TVA d'émettre, transmettre et recevoir leurs factures via des **plateformes agréées (PA)** — anciennement appelées PDP (Plateformes de Dématérialisation Partenaires).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

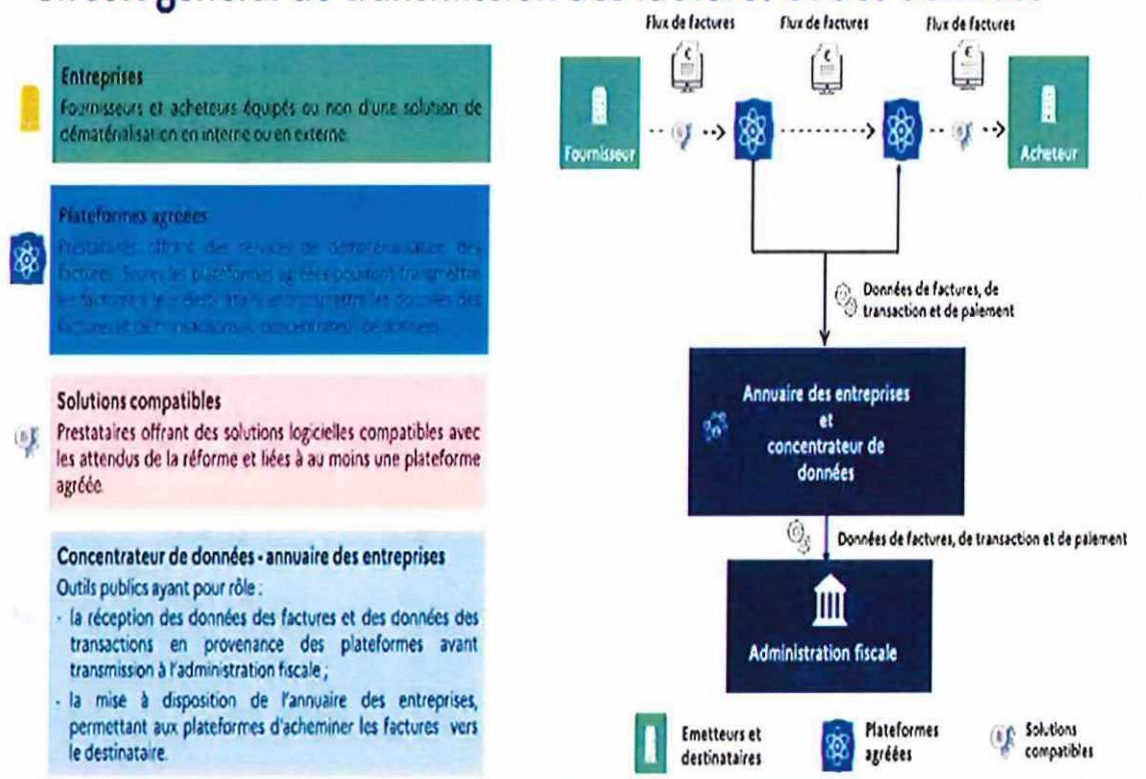
- Modernisation et simplification de la gestion administrative
- Lutte contre la fraude à la TVA
- Pré remplissage automatique des déclarations de TVA
- Réduction des coûts de traitement et accélération des encaissements

- Vision en temps réel de l'activité économique

Cette réforme concerne toutes les entités assujetties à la TVA, quelle que soit leur forme juridique — y compris les associations lorsqu'elles exercent des activités économiques.



Circuit général de transmission des factures et des données



La réforme s'applique aux associations selon la situation fiscale de l'association vis-à-vis de la TVA, et non selon son statut juridique (loi 1901). Trois situations sont à distinguer :

1- Associations non assujetties à la TVA → NON concernées

Une association est **non assujettie à la TVA** si elle remplit **cumulativement** les conditions suivantes :

- Gestion désintéressée (dirigeants bénévoles, aucun partage de bénéfices)
- Activités lucratives accessoires et **inférieures au seuil de 80 011 € de recettes annuelles** (seuil 2025)
- Absence d'activité concurrente avec le secteur marchand

Conséquence : Aucune obligation d'émettre ou de recevoir des factures électroniques.

Une association non assujettie qui **organise plus de 6 manifestations par an** avec des ventes associées (buvette, restauration, billetterie) est concernée par la réforme, **quel que soit le montant de ses recettes annuelles**.

2- Associations assujetties à la TVA → OUI concernées

Sont concernées les associations :

- Dont les activités lucratives sont à **titre principal**
- Ou dont les recettes lucratives sont **supérieures à 80 011 €/an** (seuil 2025)

- Ou dont les activités exercées entrent en **concurrence directe** avec le secteur commercial

Obligations : E-invoicing (émission et réception de factures électroniques) + E-reporting (transmission des données de transaction et de paiement à l'administration fiscale).

3- Tableau récapitulatif

Type d'association	Situation TVA	E-invoicing	E-reporting
Association à but non lucratif pur	Non assujettie	✗ Non	✗ Non
Activités lucratives accessoires < 80 011 €	Non assujettie	✗ Non	✗ Non
Activités lucratives > 80 011 € ou prépondérantes	Assujettie	✓ Oui	✓ Oui
Association organisant > 6 manifestations/an	Assujettie	✓ Oui	✓ Oui
Association facturant à des entités publiques (Chorus Pro)	Déjà soumise	✓ Déjà actif	✓ Oui

La réforme se déploie en **deux phases** pour les associations concernées :

Phase 1 — 1er septembre 2026 (déjà en cours de préparation)

- **Obligation de réception** des factures électroniques pour toutes les associations assujetties à la TVA
- **Obligation d'émission** pour les associations assimilées à des grandes entreprises (GE) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Phase 2 — 1er septembre 2027

- **Obligation d'émission** pour les associations assimilées à des PME ou TPE



Un déploiement progressif de la réforme



Obligations concrètes pour les associations concernées

Les associations assujetties à la TVA (même si elles sont exonérées) devront respecter les obligations suivantes :

- **E-invoicing (B2B)** : émission de factures électroniques au format structuré (Factur-X, UBL ou CII) pour toutes les opérations nationales avec des entreprises ou associations assujetties à la TVA
- **E-reporting** : transmission à l'administration fiscale des données de transaction pour les opérations avec des particuliers ou hors champ de facturation obligatoire
- **E-reporting de paiement** : transmission des données de paiement pour les prestations de service réalisées sur le territoire national

Les formats réglementaires autorisés sont :

- **Factur-X** (recommandé pour les associations) : format hybride PDF + données structurées
- **UBL** (Universal Business Language)
- **CII** (Cross Industry Invoice)

L'envoi de factures en PDF par courriel ne sera plus autorisé après les dates d'entrée en vigueur. L'utilisation d'un tableur pour générer des factures sera également interdite.

La date du **1er septembre 2026** est imminente. L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence doit impérativement avoir choisi sa plateforme agréée avant cette échéance.

En conséquence, il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser son Président à :

- 1°) engager une consultation pour choisir la plateforme,
- 2°) choisir la plateforme,
- 3°) signer le contrat et payer les dépenses y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de séance,



Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de séance,



Corine RIESS